

À quel

DROIT PASSERELLE

avez-vous droit ?

	DROIT PASSERELLE SIMPLE	DROIT PASSERELLE DOUBLE*	DROIT PASSERELLE DE SOUTIEN À LA REPRISE	DROIT PASSERELLE EN CAS DE BAISSÉ DU CHIFFRE D'AFFAIRES D'AU MOINS 40%
Restaurants (take away autorisé)		Oct/nov/déc/jan/fév		
Bars/cafés		Oct/nov/déc/jan/fév		
Centres de bien-être avec jacuzzis, cabines de vapeurs et hammams fermés		Oct/nov/déc/jan/fév		
Discothèques		Oct/nov/déc/jan/fév		
Gérant de salles de réception et de fêtes		Oct/nov/déc/jan/fév		
Secteur culturel (au sens large) tel que : Gérant de salle de théâtre Comédien ...		Oct/nov/déc/jan/fév		
Guides (visites de villes)	Oct/nov/déc Si maintien d'une activité minimum	Oct/nov/déc/jan/fév Si arrêt complet		Jan/fév Si maintien d'une activité minimum
Secteur événementiel – organisateurs de salons, foires commerciales, etc		Oct/nov/déc/jan/fév		
Ingénieurs du son, des lumières, DJ, podiums	Oct/nov/déc Si maintien d'une activité minimum	Oct/nov/déc/jan/fév Si arrêt complet		Jan/fév Si maintien d'une activité minimum
Forains		Oct/nov/déc/jan/fév		
Night shop		Oct/nov/déc/jan/fév		
Casinos		Oct/nov/déc/jan/fév		
Les gérants de parcs d'attraction		Oct/nov/déc/jan/fév		
Les gérants de plaines de jeux intérieures		Oct/nov/déc/jan/fév		
Les gérants de salles de bowling		Oct/nov/déc/jan/fév		
Les gérants de piscine		Oct/nov	Décembre	Jan/fév
Les gérants de cinémas		Oct/nov/déc/jan/fév		
Brasseurs	Oct/nov/déc Si maintien d'une activité minimum	Oct/nov/déc/jan/fév Si arrêt complet		Jan/fév Si maintien d'une activité minimum
Taxis	Oct/nov/déc Si maintien d'une activité minimum	Oct/nov/déc/jan/fév Si arrêt complet		Jan/fév Si maintien d'une activité minimum

À quel

DROIT PASSERELLE

avez-vous droit ?

	DROIT PASSERELLE SIMPLE	DROIT PASSERELLE DOUBLE*	DROIT PASSERELLE DE SOUTIEN À LA REPRISE	DROIT PASSERELLE EN CAS DE BAISSÉ DU CHIFFRE D'AFFAIRES D'AU MOINS 40%
Salon de coiffure/barbiers		Nov/déc/jan/fév	Octobre	
Esthéticien/nes		Nov/déc/jan/fév	Octobre	
Hôtels	Oct/nov/déc Si maintien d'une activité minimum	Oct/nov/déc/jan/fév Si arrêt complet		Jan/fév Si maintien d'une activité minimum
Agences de voyage		Oct/nov/déc/jan/fév		
Les autocaristes de transport organisé	Oct/nov/déc Si maintien d'une activité minimum	Oct/nov/déc/jan/fév Si arrêt complet		Jan/fév Si maintien d'une activité minimum
Les agents immobiliers			Oct/nov/déc	Jan/fév
Les zoos et parcs animaliers		Nov/déc/jan/fév	Octobre	
Les instituts de pédicure non-médicale		Nov/déc/jan/fév	Octobre	
Les pédicures médicales (obligatoirement fermées du 01/11 au 15/11)		Novembre	Oct/déc	Jan/fév
Les salons de manucure		Nov/déc/jan/fév	Octobre	
Les salons de massage		Nov/déc/jan/fév	Octobre	
Les commerces de détails « non essentiels » ex : vêtements, chaussures, etc !!! click and collect autorisé		Novembre	Oct/déc	Jan/fév
Salle de fitness		Oct/nov/déc/jan/fév		
Carwash		Novembre	Oct/déc	Jan/fév
Salon de toilettage pour chien		Novembre	Oct/déc	Jan/fév
Centre de bronzage		Nov/déc/jan/fév	Octobre	
Concessionnaires automobiles (vente, showroom et atelier de réparation)			Oct/nov/déc	Jan/fév
Magasin de vélos et atelier de réparation			Oct/nov/déc	Jan/fév
Garagiste			Oct/nov/déc	Jan/fév
Les studios de tatouage et de piercing		Nov/déc/jan/fév	Octobre	
Auto-écoles		Nov/déc/jan	Octobre	Février

*Pour le droit passerelle de crise double en février, le projet de loi doit encore être adopté par la Chambre.